

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS »

Séance du 23 avril 2024

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil d'Administration : 9
- En exercice : 9
- Présents à la séance : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 5
 - POUR : 5
 - CONTRE : 0
 - ABSENTION : 0

Date de la convocation : 17/04/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 du mois d'avril, à **09 : 00 heures**, le Conseil d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS BASTIAIS », régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la mairie de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre Savelli, Président du Conseil d'Administration.

Le Président, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que **le quorum est atteint** : 5 conseillers **présents** : **M. Pierre SAVELLI, Paul TIERI, Gérard ROMITI, Philippe PERETTI, Jean-Charles LEONARDI** et 4 conseillers **absents** M. Louis POZZO di BORGIO, Jean-Jacques PADOVANI, Jean ZUCCARELLI, Michel ROSSI:

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à **l'élection d'un secrétaire** parmi les membres présents. Ayant obtenu la majorité des suffrages, Monsieur Jean-Charles LEONARDI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n°253 du 23-04-24**Domaine : Agent comptable – Proposition de nomination et régime indemnitaire.**

Vu les dispositions de l'article R.2221-30 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Bastia en date du 15 Avril 2015 approuvant les statuts de la régie « les Eaux du Pays Bastiais » ;
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 23 septembre 2015 relative à l'emploi d'agent comptable ;
Vu la délibération du 29 Octobre 2020 du conseil communautaire de la CAB désignant le Président et les Vice-présidents et le Président de la régie Les Eaux du Pays Bastiais ;
Vu la fin de détachement anticipée de l'agent comptable au 30 avril 2024 ;
Vu la candidature de M. Guillaume LONGO en vue d'exercer la fonction d'agent comptable en adjonction datée du 22 mars 2024 ;
Vu l'avis favorable du DDFIP de la Haute-Corse du 15 mars 2024 ;

Considérant l'entretien préalable de l'intéressé le 02 avril 2024 ;

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20240423-2024-253-DE Date de télétransmission : 23/04/2024 Date de réception préfecture : 23/04/2024 Page 1 sur 2

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
d'Administration de la Régie « LES EAUX DU PAYS
BASTIAIS »**

Séance du 23 avril 2024

Délibération n°253 du 23-04-24

Domaine : Agent comptable – Proposition de nomination et régime indemnitaire.

Le Président ayant donné lecture du rapport n°2

Après en avoir délibéré, par 5 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

1/ Propose la nomination de M. guillaume LONGO, titulaire du grade d'inspecteur des finances publiques, en qualité d'agent comptable en adjonction de service ;

2/ Adopte au bénéfice de l'agent comptable en adjonction, le régime indemnitaire suivant :

- Indemnité annuelle brute de gestion : 24 000€

3/ Sollicite M. le Préfet de la Haute-Corse aux fins de prise d'un arrêté de nomination de M. Guillaume LONGO avec prise de fonction au 1^{er} mai 2024 ;

4/ Dit que la présente délibération sera publiée en la forme accoutumée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

*Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture le
Et notification ou publication du
Le Président,*

Accusé de réception en préfecture 02B-812962611-20240423-2024-253-DE Date de télétransmission : 23/04/2024 Date de réception préfecture : 23/04/2024 Page 2 sur 2
